

**PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE N°1 DU 24 novembre 2022**

Nom	Fonction	Présents	Nom Prénom	Fonction	Présents
M. Milon	Membres de droit	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Bonnin	Représentants agents	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Guillon		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Laloge		<input checked="" type="checkbox"/>
M.me Izougarhane		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Douillard		<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Jourdan		<input checked="" type="checkbox"/>	Jeanne Brochard	Représentants des élèves	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Jaurat		<input checked="" type="checkbox"/>	Jules Chanut		<input checked="" type="checkbox"/>
M. Chéreau	<input type="checkbox"/> (exc)	Paul Garnier	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mme Bernard	<input type="checkbox"/> (exc)	Pauline Passicos	<input checked="" type="checkbox"/>		
M. Durand	<input type="checkbox"/> (Exc)	Alexane Peroys	Représentant des parents	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Limouzin	<input type="checkbox"/> (Exc)	Mme Cantat		<input checked="" type="checkbox"/>	
Mme Tesson	Personnalité Qualifiée	<input type="checkbox"/>		M. Trompette	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Tinelli	Représentants des personnels enseignants	<input checked="" type="checkbox"/>		Mme Le Corre	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Michon		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Guignard	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mme Pasquier		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Deleye	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mme Rouillon		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Moreau	Parent+ invitée	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Ceppe		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Daudies	Fondée de pouvoir (Invitée)	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Moreau		<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Plessis		<input checked="" type="checkbox"/>			

**SOMMAIRE:**

- 1°) Installation du CA et adoption de son Règlement intérieur
- 2°) PV du CA du 04 octobre 2022
- 3°) Délégations à la commission permanente ?
- 4°) Informations diverses
- 5°) Questions financières
- 6°) Budget prévisionnel 2023
- 7°) Conventions
- 8°) Plan de sortie et validation voyages
- 9°) 6 questions diverses

- Début du CA 18h03
- 24 personnes présentes + 2 invitées

**1°) Installation du CA et adoption de son Règlement intérieur :**

Le proviseur présente la liste des élus des différentes catégories de représentants.

Le proviseur installe les différentes commissions où les représentants se sont positionnés préalablement :

- Le conseil de discipline
- Le CHSCT pour lequel il manque encore deux représentants des élèves
- Le CESC pour lequel il manque encore un représentant des élèves
- Le CVL pour lequel il manque encore un représentant des parents
- Le fonds Social

Arrivée de M. Trompette, représentant des parents à 18h09 soit dorénavant 25 membres votants

**Ainsi que les commissions supplémentaires de l'établissement (pas forcément des représentants élus) :**

Comité numérique et comité éditorial e-lyco	
2 représentants de parents	Mme CHAMPEAU Soizic Mme RAGOT Marie-Gaëlle
3 représentants des personnels	Mme MANKIEWICZ Johanna M. SEGURA Philippe M. MANKIEWICZ Raphaël

Comité de pilotage E3D	
2 représentants de parents	Mme CHAMPEAU Soizic
2 professeurs	Mme MICHON Guylaine Mme MOREAU Swanny
1 représentant des ATT	
13 éco-délégués parmi les 56 éco-délégués élus	

Commission alimentation		
1 ou 2 représentants de parents	Mme BARRETEAU Virginie Mme DOIREAU Sandrine	
1 ou 2 personnels de l'établissement	Mme PAVAGEAU Patricia Mme TINELLI Catherine	M. MANKIEWICZ Raphaël
6 élèves (élus ou non)		

Le CA accepte-il l'élaboration des commissions avec les représentants désignés ?		
Pour : 25	Contre : 0	Absentions(s) : 0

Le proviseur présente aussi le projet de règlement interne du CA qui intègre la constitution ou pas d'une commission permanente. L'accent est mis sur certains points de vigilance : durée des CA, délais de communication des informations...

Le CA accepte-il le règlement interne qui va le régir ?		
Pour : 25	Contre : 0	Absentions(s) : 0

Pour tenir compte des modalités de réalisation des PV de CA, le règlement nouvellement adopté stipule qu'il est réalisé par les membres de droit... ainsi le secrétariat de cette Le secrétariat de séance sera donc tenu conformément au règlement nouvellement adopté par Mme Daudies assistée de Mme Jourdan ; membres de droit

**2°) La nouvelle mandature du CA se penche maintenant sur le PV du CA du 4 octobre dernier où l'ancienne mandature siégée...**

Le CA valide-t-il le PV du CA N°5 du 4 octobre 2022 ?		
Pour : 25	Contre : 0	Absentions(s) : 3

**3°) Délégations à la commission permanente ?**

Sachant que depuis 2021, la commission permanente est créée à la double condition que le CA se soit prononcé sur le principe de sa création et sur la ou les compétences qu'il entend lui déléguer. (Par conséquent, il n'est pas possible de créer une commission permanente pour avis consultatif uniquement...)

Le proviseur interroge quant à la possibilité de lui déléguer complètement certains points qui ne

font régulièrement pas débat en CA comme les Dons et legs ou les conventions souvent au bénéfice du lycée

M. trompette demande ce qu'il en sera de l'instruction de la répartition des moyens pour l'année suivante qui conditionne beaucoup l'organisation de l'année scolaire. M. Le Proviseur propose, à l'instar de l'année passée de convoquer des réunions de travail afin d'élargir la concertation en amont du CA qui doit valider...

Le CA est-il d'accord de ne rien déléguer à la commission permanente, ce qui annule sa création ?		
Pour : 25	Contre : 0	Absentions(s) : 0

#### 4°) Informations diverses

M. le proviseur informe les membres que 24 élèves apprenties d'Auteuil du collège Notre Dame du Bon Accueil de Gorges sont accueillies au sein de l'internat dans une aile distincte de celle des lycéens à la suite d'une infection de la literie de leur lieu d'hébergement à titre probatoire jusqu'au 9 décembre 2022. A l'issue de cette période, il sera décidé de la suite à donner à cet accueil en décidant de prolonger ou pas cet accueil.

M. le proviseur mentionne que la restructuration du pôle sciences vient d'être lancée cette semaine. Il précise toutefois que cela nécessite une demande de permis de construire dont la procédure peut prendre 6 mois environs.

M. Milon rajoute que la fin du plan de mise en sûreté du lycée va avoir lieu avec la construction d'une clôture à l'arrière du lycée.

M. Milon précise que 95 élèves boursiers internes et demi-pensionnaires vont bénéficier d'une aide automatique du fonds social d'un montant de 62,40€ par élève soit l'équivalent de 15 repas.

M. Trompette demande si cette aide va être renouvelée sur l'année scolaire 2022/2023.

Mme Jourdan lui répond que cette mesure pourra être reconduite si le montant de la subvention de fonds social qui sera versée en 2023 le lui permet. Elle va faire une demande en ce sens.

#### 5°) Questions financières

Mme Jourdan présente les DBM pour info :

1 200€ de recettes au titre de la location des trousseaux d'internat,

Il est à noter que la moitié des internes louent le trousseau.

- 1) Présentation des différentes acquisitions de financements par le versement de la taxe d'apprentissage pour un montant de 1 764 € en AP et 6 799.80€ en OPC,
- 2) Ouverture d'une ligne budgétaire suite à la perception de la subvention pour acquisition de produits sanitaires dans le cadre de la lutte contre le Covid pour un montant de 5 877.18 €,
- 3) Ouverture d'une ligne budgétaire pour le projet AEL Prix littéraire des lycéens à hauteur de 1 905.99 € financé par la Région

Puis, Mme Jourdan continue avec la DBM pour vote :

Compte tenu des dépenses en matière de viabilisation (électricité, gaz, pellets), Mme Jourdan souhaite faire appel au fonds de roulement afin de pouvoir honorer le paiement des factures.

Elle demande aux membres de pouvoir réaliser un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 19 223,52 €.

Pour mémoire, lors du précédent conseil d'administration (CA) du 4 octobre, les membres du CA avait donné leur accord pour un prélèvement à hauteur de 55 000 €.

Il manque à ce jour 35 000 € pour compenser l'augmentation des dépenses de viabilisation. La Région a décidé d'aider pour un montant de 4 937 €.

Par ailleurs, Mme Jourdan rajoute que le chauffage a été déclenché à partir du 14 novembre afin de réduire les dépenses soit une semaine après la reprise du 7 novembre. Elle espère en outre une économie de 15% sur l'année à venir compte tenu de la fin des consignes sanitaires (fin du chauffage fenêtres ouvertes).

M. Milon mentionne que le contrat passé avec le fournisseur de pellets a dû être renégocié. La tonne de pellets est désormais achetée à 539 € alors que le contrat conclu initialement en février

2022 prévoyait un prix d'achat de 320 € la tonne.

En outre, Mme Jourdan informe les membres que le budget prévisionnel 2022 a été sous-estimé pour la location des installations sportives. Elle demande aux membres du CA de pouvoir prélever à hauteur de 5 000 €.

Mme Jourdan rappelle aux membres que de janvier 2022 à juin 2022 le service SRH a connu une augmentation du prix des denrées alimentaires qui a généré un déficit de 8 500€. A ce jour, malgré l'augmentation du prix des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, un suivi journalier soutenu du crédit nourriture, une composition des menus adaptée aux cours des denrées alimentaires, le déficit n'a pu être absorbé par la hausse tarifaire du prix des repas. Afin d'éviter un service SRH déficitaire, Mme Jourdan demande aux membres un prélèvement sur le fonds de roulement de 8 500 €.

M. Milon précise qu'avec ce prélèvement d'un montant global de 32 723,52 €, le fonds de roulement du lycée sera de 37 jours. Il précise que la région a communiqué sur la possibilité d'avoir un fonds de roulement inférieur à 30 jours.

Il rajoute que l'estimation du fond de roulement est faite avec une estimation des dépenses journalière basée sur les chiffres de 2021. le lycée « consommait » alors 3 000 € par jour pour fonctionner , aujourd'hui avec ue estimation avant compte financier de 3500€ le fond roulement en serait

M. Trompette demande si la Région a donné des consignes pour réaliser des économies.

Mme Jourdan lui répond qu'il existe un guide des bonnes pratiques et qu'une réunion va avoir lieu sur la thématique de la sobriété énergétique le 1<sup>er</sup> décembre

M. Milon rajoute que le surcoût des dépenses énergétiques a été estimé à 60 millions d'euros dans la région Pays de la Loire. La région ne souhaitant pas actuellement augmenter les impôts, elle va apporter une aide financière de 3 millions d'euros à l'ensemble des lycées de la Région. Cette aide étant insuffisante pour pallier ce surcoût, elle a préconisé aux chefs d'établissement de prélever sur leurs fonds de roulement ce qui représente pour l'ensemble des lycée un montant estimé de 20 Millions d'euros.

Le CA adopte-t-il la DBM pour vote autorisant un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 32 723,52 € ?		
Pour : 25	Contre : 0	Absentions(s) : 0

## 6°) Budget prévisionnel 2023

Mme Jourdan présente le projet de budget 2023 :

Les principales règles du droit budgétaire :

- L'annualité : du 1 janvier au 31 décembre (année civile)
- L'unité : un document unique
- L'universalité : toutes les ressources et toutes les charges connues
- La spécialité : les ressources et les charges sont classées par service
- Sincère et équilibré : l'équilibre peut être réalisé par prélèvement sur les fonds de roulement

Le budget est voté dans son ensemble. C'est le vote du Conseil d'administration qui autorise son exécution. Le budget est ensuite soumis à la validation des autorités de contrôle rectorale et territoriale.

Il se divise en service général (activités pédagogiques, vie de l'élève, et administration et logistique), et services spéciaux (service de restauration et d'hébergement, et services des bourses nationales)

Le projet de budget 2023 est présenté pour un montant total de :

1 297 212.73€ en ouverture de crédits et

1 275 802.69€ en recettes

Il y a donc un déséquilibre.

C'est un budget de fonctionnement, il n'inclut pas les masses salariales.

Pour information : Les dépenses représentent 9 308 euros/élève.an (+2,50%), dans l'OCDE, la moyenne est de 8 472 euros/élève (sans tenir compte du foncier ni des coûts institutionnels)



Les ressources du lycée sont :

- Les familles financent : le SRH (service de restauration et d'hébergement), les voyages (sauf les parts des accompagnateurs), les frais de fournitures de rentrée,
- L'Etat subventionne : les bourses, les fonds sociaux, les droits de reprographie, les projets artistiques et culturels
- Le Conseil Régional subventionne : la DACF (dotation annuelle des crédits de fonctionnement), les fonds sociaux ligériens, les crédits éducatifs d'autonomie, les crédits d'équipement, les crédits éducatifs d'autonomie (CEA)

A noter: il n'y a pas de subvention pour les manuels scolaires prévues à ce jour par la Région pour 2023

-Les partenaires divers : le CVL, les entreprises, la maison des lycéens, associations...

La dotation annuelle de fonctionnement est de 402 688 euros : +10% par rapport à 2022

### Analyse du projet de budget 2023

Mme Jourdan informe les membres du contexte dans lequel le budget a été préparé :

- Des recettes inférieures aux dépenses malgré une augmentation de 10% de la DACF,
- Des contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes : des surcoûts en matière de viabilisation +98% pour l'électricité, +50% pour le gaz, des charges fixes en constante augmentation (contrats de maintenance des équipements, de sécurité, de restauration...), des dépenses qui vont à nouveau augmenter en 2023 : ex : +35 % pour le papier et une augmentation à venir du prix de l'eau.

Mme Jourdan conclut qu'il a donc fallu faire des choix afin d'établir le budget prévisionnel pour 2023.

### ALO : administration et logistique

- Le déséquilibre du service administration et logistique de 15 640.38€ correspond aux amortissements réels dépréciation des immobilisations (biens acquis pour une valeur > à 800€ HT)
- Il est à noter que le coût des contrats d'entretien est en augmentation +5%,
- Le projet de budget tient autant que possible compte de l'augmentation de la viabilisation (hausse du prix du gaz et de l'électricité, hausse du prix des pellets 80%)

La DACF vient abonder les lignes budgétaires ouvertes mais sera certainement insuffisante face à l'augmentation des dépenses dévolues à ce service.

### LES SERVICES GENERAUX

#### AP (activités pédagogiques)

Concernant le service AP : 100% des recettes issues de la taxe d'apprentissage (TA) vont venir abonder les crédits ouverts pour le fonctionnement des filières d'enseignement technologiques. M. Jaurat intervient pour préciser que le versement de la TA doit servir à investir dans la filière. Compte tenu du budget prévisionnel 2023, le mode de fonctionnement de la filière va devoir être modifié.

Concernant les autres filières pédagogiques, Mme Jourdan informe que les crédits ouverts ont été diminués de 16% en moyenne par rapport au budget 2022.

La filière photo a un budget diminué de 32% mais espère que les produits de la vente des photos de classe vont permettre d'amortir cette baisse des crédits.

Elle rappelle que les recettes issues de la TA ont diminué suite à la réforme de 73% et que désormais elles représentent entre 20 et 27 000 € par an.

Mme Péroys intervient pour rappeler que la TA est versée par les entreprises pour la formation des élèves.

Concernant les voyages et les sorties, compte tenu de la diminution des ressources, M. Milon souhaite mettre en place au mois de janvier une commission sur les sorties qui seront programmées en 2023 afin de pouvoir arbitrer le choix des sorties par niveau et par section car il ne s'agit pas que les premiers services empêchent les autres de réaliser leur initiative pédagogique...

Il rappelle qu'en 2022 il y a eu en moyenne 5 sorties par élèves.

M. Milon précise aussi que le lycée travaille en réseau d'établissement à différents niveaux

- Au niveau départemental : avec l'association des proviseurs des lycées publics du 85
- AU niveau académique : avec l'association DESIGNA4 des lycées porteurs de DNMADE
- AU niveau national avec l'association LUMINANCE des lycées porteurs des STS métiers de l'audiovisuel

Chaque association fait l'objet d'une souscription minimale permettant de réaliser des actions de communication... ces sommes sont prévues au budget 2023

### LES SERVICES SPECIAUX

- 5 projets de voyage sont pris en compte dans le budget: voyages en Italie, en Andalousie, à Bruxelles, à Mervent et à Paris. Et Bruxelles La part des accompagnateurs n'est pas financée par les familles, mais par les CEA ligériens.
- L'Erasmus+ au budget 2023 prévoit: des mobilités pour 2023 et des reliquats de mobilités 2022 pour un total de 22 950€
- \* 7 mobilités étudiantes et 18 mobilités des personnels sont prévues

### (VE) VIE DE L'ELEVE

- La vie de l'élève bénéficie de fonds sociaux de l'état et de la région (SRH, voyages....)
- les projets d'établissement sont financés par prélèvements sur fonds de roulement (1 950€): éco délégués, espace de bien-être Papillon animé par des enseignants, Fonds de Vie Lycéenne, Les Gestes qui Sauvent (formation aux gestes de premiers secours)

#### SRH (service de restauration et d'hébergement)

- Le SRH est un service autonome financé par les familles (581 341.20 € en recettes et dépenses)
- Les tarifs du service restauration et hébergement ont été votés au CA du 4 juillet 2022
- Il y a 90 internes à un tarif de 1 652.50 euros/an (soit 10.80 euros par jour)
- prix du ticket pour les élèves : 4,16 €
- prix du ticket pour les commensaux liés à l'indice :  
6 550 repas sont estimés
- Les dépenses, notamment liées à l'achat des denrées sont en augmentation +8% pour les denrées alimentaires
- le coût dans l'assiette (prix des denrées alimentaires par repas est à 2.41€ (2,23€ en 2022) et devrait permettre de faire face à l'augmentation des prix.

#### BN: services des bourses nationales

Les subventions d'état pour les bourses sont estimées à 130 000 euros.

Mme Jourdan conclut cette présentation en précisant qu'il existe un déséquilibre de 21 410,04€ entre les recettes et les dépenses. Il est par conséquent nécessaire d'effectuer un prélèvement supplémentaire sur le fonds de roulement d'un montant 5 789,06 €, ce qui le portera à 35 jours.

Mme Laloge souhaite savoir pourquoi les recettes issues de l'hébergement des apprenties d'Auteuil n'ont pas été prises en compte dans le budget prévisionnel.

Mme Jourdan lui répond que les recettes inscrites au budget doivent être certaines. A ce jour, l'accueil des apprenties d'Auteuil n'a pas encore été décidé pour 2023. Elle rajoute qu'il est nécessaire de faire preuve de prudence car les conditions de perception des recettes issues de la location de l'internat ou de salles pour le GRETA ainsi que celles provenant de la vente d'électricité des panneaux photovoltaïques (nouvellement raccordés) ne sont pas encore connues.

Mme Jourdan conclut que le budget prévisionnel 2023 s'inscrit dans un contexte économique difficile et contraint.

Le CA adopte-t-il le projet de budget 2023 ?		
Pour : 23	Contre : 0	Absentions(s) : 2

M. Milon conclut que le projet d'Etablissement doit s'adapter au budget 2023 et affiche un

## récapitulatif du budget 2023 en lien avec les objectifs du projet :

		Dépenses engagée au	Budget 2023	
		18/11/2022	somme allouée	tendance
Axe 1 : la réussite pour tous	Accompagner les élèves en difficulté	5 706,60 €	9 501,00 €	↗
	Faire réussir mieux les élèves	2 983,20 €	1500€*	↘
		15 565,88 €	14 283,50 €	↘
	Préparer l'Orientation	1 175,76 €	500€*	↘
Axe 2 : Bien être et vivre ensemble	Cultiver le sentiment d'appartenance	1 840,58 €	1000€*	↘
	Investir pour un lycée "plus confortable"	(2021) 2063,20 €	250€*	↘
	Prévenir le mal être une priorité pour les personnels	3 264,65 €	1 450,00 €	↘
Axe 3 : Culture ouverture environnement	Le lycée lieu d'éducation culturelle, de culture et de	2 303,03 €	500€*	↘
	Promouvoir l'Éducation Artistique et Culturelle	11 794,82 €	7 000,00 €	↘
		6 560,20 €	5 824,00 €	↘
	ouverture vers l'étranger	0,00 €	1000€*	↗
		5 617,80 €	6 312,00 €	↗
Le lycée ; un établissement en démarche de développement	428,58 €	750,00 €	↗	
Priorité économies de ressources	Energie	183 199,43 €	208 410,03 €	↗
	Ressource (eau , papier)	12 178,27 €	31 298,04 €	↗
	Reprographie	9 551,64 €	12 720,00 €	↗
	Investissement pour le durable	3500€*	4000€*	↗

\* Estimation

Toutes les augmentations en rouge ont été compensées par des baisses (flèches en orange) ! ...

### 7°) Conventions

Il est demandé au CA d'autoriser le chef d'établissement à signer des conventions diverses qui ont été fournies en amont aux membres pour instruction.

Le CA autorise-t-il le chef d'établissement à signer la convention projet personnel audiovisuel ?

Pour : 25

Contre : 0

Absentions(s) : 0

Le CA autorise-t-il le chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec l'association 100 000 entrepreneurs ?

Pour : 25

Contre : 0

Absentions(s) : 0

Le CA autorise-t-il le chef d'établissement à signer la convention d'accueil d'une formation Greta dite prépa CLES

Pour : 25

Contre : 0

Absentions(s) : 0

Le CA autorise-t-il le chef d'établissement à signer la convention d'accueil d'une formation Greta dite prépa CLES

Pour : 25

Contre : 0

Absentions(s) : 0

Le CA autorise-t-il le chef d'établissement à signer la convention « jeunes en librairie »

Pour : 25

Contre : 0

Absentions(s) : 0

Le CA autorise-t-il le chef d'établissement à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs

Pour : 25

Contre : 0

Absentions(s) : 0

Le CA autorise-t-il le chef d'établissement à signer la convention association des lycées publics du 85 ?

Pour : 25

Contre : 0

Absentions(s) : 0

Le CA autorise-t-il le chef d'établissement à signer la convention d'accueil des Apprentis d'Auteuil à l'internat

Pour : 25

Contre : 0

Absentions(s) : 0

La délégation de signatures à l'ordonnateur (M.Milon) pour la passation des marchés à incidences financières est demandée aux membres du CA. Elle est associée à l'exécution budgétaire pour 2023

Le CA autorise-t-il la délégation de signatures à l'ordonnateur ?		
Pour : 25	Contre : 0	Absentions(s) : 0

## 8°) Plan de sortie et validation voyages

### 1/ Projets de séjours théâtraux :

- Le festival des festivals : 0 €/élève, (l'association Vents et Marée prend en charge les 180€ par élève)
- Le printemps théâtral : 25 €/élève (Le fSE et l'asso Vents et Marées prend le complément des 90€/élève du coût de cette opération)

Le CA est sollicité pour se positionner sur des voyages avec une participation financière des familles :

Le CA valide-t-il les 2 projets des séjours théâtraux ?		
Pour : 25	Contre : 0	Absentions(s) : 0

### 2/ Projet de voyage à Paris - Terminales spécialités maths

Présentation du projet : Du 9 au 11 mai 2023 - 49 élèves et 4 accompagnateurs - tarif max/élève : 300 €

Mme Laloge souhaite connaître les objectifs de ce voyage. Car il s'agirait d'une « compensation » du voyage à Londres qui a été annulé pour cause de désaffectation des candidats

Une représentante des enseignants engagée dans le voyage lui répond que le déroulé du programme sera d'aller visiter la cité des Sciences de la Villette, le palais de la découverte et l'Institut du monde arabe.

M. Milon informe de la problématique de trouver des transporteurs reste prégnante.

Mme Jourdan rappelle que la part des accompagnateurs sera prise sur le fonds de roulement.

Le CA adopte-t-il le projet de voyage à Paris du 09/05 au 11/05 pour les terminales spécialités maths avec une participation maximale par famille de 300€ ?		
Pour : 25	Contre : 0	Absentions(s) : 0

On note le départ de Mme Guignard à 19h45 ce qui porte le nombre de votants à 24.

Comme à chaque CA un tableau récapitulatif des sorties est proposé. Il prend en compte celles effectivement réalisées et celles que le CA doit accepter afin d'endosser la responsabilité organisationnelle et financière de celle-ci.

Le CA adopte-t-il le nouveau plan de sortie pour la période prévisionnelle ?		
Pour : 24	Contre : 0	Absentions(s) : 0

## 9°) 6 questions diverses

- 1) Pourquoi il n'y a pas de réunion parents-professeurs pour les classes de première et de terminale ?
- 2) Pourquoi les élèves de seconde ne sont plus présents aux rencontres parents-professeurs ?
- 3) Le passage au semestre a été voté lors du CA de juillet. Mais beaucoup de parents se demandent encore l'utilité de ce changement ? Quels sont les avantages d'avoir passé ces 2 niveaux au semestre ?
- 4) Les mathématiques vont être obligatoires l'année prochaine en première. Quelle sera la nouvelle organisation pour intégrer ces heures de mathématiques (moins d'étude ? possibilité de choisir moins d'options... ?)
- 5) Compte-tenu de l'augmentation constante des tarifs de la cantine, est-il envisagé à terme d'adapter les tarifs de la cantine en fonction du coefficient familial ?

### Question au représentant de la communauté d'agglomération

- 1) Quelles solutions de transport sont envisagées par la communauté d'agglomération entre la gare et le Lycée ?



1°) LE proviseur rappelle qu'il s'agit de cibler davantage les élèves qui en ont le plus besoin avec des temps de rdv plus long mais certes moins de familles rencontrées. Par ailleurs les familles qui désirent rencontrer des professeurs ou la direction peuvent en faire la demande sans problème...

2°) La question n'a pas été comprise car i s'agit d'un malentendu : évidemment les élèves sont conviées au rdv avec leur famille comme peuvent en attester les messages d'invitation.

3°) IL s'agissait dans le cadre expérimental de passage en semestres pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale seulement de coller davantage au calendrier de l'orientation. De plus les bilans de semestre permettent d'avoir des positionnements plus significatifs du niveau de chaque élève. Cette périodicité sera néanmoins questionnée dans le cadre de la préparation de l'année prochaine.

4°) C'est une difficulté d'organisation supplémentaire puisque les élèves qui vont avoir ces 1.5h de plus à leur emploi du temps devront être alignés dans le cadre de nouvelles barrettes de cours. Mme Guillon fait remarquer aussi que la grille horaire de l'établissement n'est pas extensible et la pause méridienne risque d'être de nouveau impactée. Pour autant, la possibilité d'option supplémentaire ne sera pas remise en cause à priori.

5°) compte-tenu de l'augmentation constante des tarifs de la cantine, est-il envisagé à terme d'adapter les tarifs à la cantine en fonction di coefficient familial ? Madame Jourdan répond que cela se pratique en Région Ile de France et que cette région reversait au Lycée des dizaines de milliers d'euros pour compenser le manque à gagner lié à l'application d'un quotient familial dans le calcul des tarifs de restauration et d'hébergement. Donc un lycée seul ne peut supporter financièrement la mise en place d'un tel dispositif.

6°) La question 6 a déjà évoquée lors de deux précédents CA. EN l'absence de représentants de la collectivité aujourd'hui, elle leur sera transmise avec le présent compte rendu.

En l'absence de questions supplémentaires, le proviseur lève la séance à 20h06.

Le proviseur

les secrétaires de séance

